



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2025/03/20

OBJET

Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement 2022/01- AP/CP - Cuisine centrale

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Membres en exercice : 37

27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^e Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président - Christian SOMMACAL 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC,
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT,
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT.

Absentes excusées

Mesdames Isabelle PINON et Carole CALBA

Absents

Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Par délibération n° 2020/11/89 en date du 18 novembre 2020, les élus communautaires ont approuvé le programme de construction, la localisation, l'implantation, le calendrier et le budget prévisionnel de réalisation du projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale, selon une procédure de Marché Global de Performance.

Par délibération n°2022/01/001 en date du 26 janvier 2022, il a été acté la mise à jour du plan de financement et des demandes de subventions.

Par délibération n° 2022/09/78 du 28 septembre 2022, le Conseil de Communauté a approuvé, pour les travaux relatifs à la construction de la nouvelle cuisine centrale, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP), mise à jour par délibération n° 2023/02/06 du 15 février 2023, par suite de la diminution des financements attendus.

Le marché global de performance inhérent à la construction de la cuisine centrale a dû être résilié, du fait de la liquidation judiciaire du mandataire principal, la Société APH, au mois de juillet 2023.

L'AP/CP n°2022/01 a été modifiée le 27 mars 2024 par délibération n° 2024/03/30, tenant compte des estimations proposées par l'AMO, dans le cadre du lancement d'un marché de travaux.

Construction cuisine centrale opération 241	Autorisation de programme 2022/01	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Délibération 2022/09/78	8 370 000 €	500 000 €	4 200 000 €	3 660 000 €	10 000 €
Délibération 2023/02/06	8 370 000 €	173 527.74 €	3 200 000 €	3 900 000 €	1 096 472.26 €
		Exercices précédents	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Délibération 2024/03/30	9 869 158.80 €	1 524 615.04 €	1 284 000 €	3 530 271.88 €	3 530 271.88 €

Un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux alloti ont été lancés courant 2024, en lieu et place du marché global de performance résilié, et les appels d'offres relancés ont conduit à un montant total TTC à financer pour l'achèvement de la construction de la cuisine centrale de 7 936 028.72 €, maîtrise d'œuvre, études complémentaires et AMO compris, et déduction faite des montants déjà réalisés en 2024.

Aussi est-il proposé de modifier comme suit l'AP/CP n° 2022/01, pour tenir compte du montant total de l'opération 241- construction de la cuisine centrale et des crédits de paiement à prévoir sur les deux exercices budgétaires à venir :

Construction cuisine centrale opération 241	Autorisation de programme 2022/01	Total exercices précédents	CP 2025	CP 2026
Dépenses	10 489 087.25 €	2 553 058.50 €	5 250 000 €	2 686 028.75 €

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

- Subvention accordée de l'Etat au titre de la DSIL – tranche 1 (réalisations de 2022 et 2023) : 700 000 € versée ;
- Subvention estimée de l'Etat au titre de la DSIL – tranches 2 à 4 (2024 à 2026) : 700 000 € par tranche soit un total DSIL de 2 800 000 € ;
- Subvention accordée du Conseil Départemental : 604 225 € ;
- Subvention accordée Conseil Régional : 400 000 € ;
- Subvention sollicitée Conseil Régional : 400 000 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022/09/78 du 28 septembre 2022 relative à la création d'une AP/CP ;

Vu la délibération n°2023/02/06 du 15 février 2023 relative à la modification d'autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'une cuisine centrale ;

Vu la délibération n° 2024/03/30 du 27 mars 2024 relative à la modification d'autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'une cuisine centrale ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 3 mars 2025 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire le 12 mars 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER la modification de l'autorisation de programme 2022/01 « Nouvelle cuisine centrale » ;

- d'ENGAGER les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Construction cuisine centrale opération 241	Autorisation de programme 2022/01	Total exercices précédents	CP 2025	CP 2026
Dépenses	10 489 087.25 €	2 553 058.50 €	5 250 000 €	2 686 028.75 €

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025



ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_20-DE

